

## Compte rendu du suivi des enseignants référents par le SNUIPP88

**26/01/17** CTSD sur l'attribution ou création de postes dans le premier degré

Le SNUIPP défend bec et ongles la possibilité de créer un poste d'ER du fait des remontées du terrain et argumente sur les possibilités de fonctionnement ou d'utilisation de ce poste.

Le DASEN n'entend pas créer de nouveau poste d'ER.

Vote unanime « contre » les décisions de ce CTSD par les organisations syndicales présentes.

A la sortie de ce CTSD, le SNUIPP envoie un mail aux différentes organisations et à l'ensemble des ERs, afin de créer une intersyndicale pour rencontrer les ERs les mercredis 01 et 08/02/2017 au local du SNUIPP.

**01/02/2017** L'intersyndicale (SNUipp- UNSA- SGEN et FO) est présente avec les ERs qui ont pu se rendre disponibles, quartier de la Magdeleine, le SNUipp étant aussi le porte-parole des ERs qui l'avaient contacté par téléphone.

Au sortir de cette rencontre, la décision de créer ce poste sera soutenue par l'ensemble des organisations avec pour but final les remplacements courts, le délestage des secteurs en cas de « coup dur », et enfin permettre à l'ER en charge des ESMS d'assurer pleinement ses fonctions.

**07/02/2017** CTSD

Obtention du poste d'ER supplémentaire et maintien par le SNUipp88 de la rencontre du 08/02/2017 avec les ERs.

**08/02/2017** L'intersyndicale se réduit à son plus simple appareil c'est-à-dire le SNUipp88.

Ce qu'il ressort de cette nouvelle rencontre avec les ERs, c'est de faire une demande d'audience auprès du DASEN (demande faite le 10/02/2017 après-midi) pour exposer la réflexion du groupe sur le fonctionnement et la coordination des missions de l'ensemble des ERs du département.

**03/04/2017** Audience avec le DASEN et l'IEN ASH

Les représentants du SNUIPP88 ont exposé les réflexions retenues le 08/02/2017 par le groupe, en précisant bien qu'au vu de l'audience tardive accordée par le DASEN, ces précisions ne pouvaient que faire mûrir la réflexion sur l'organisation du service des ERs pour l'année 2018/2019.

Les demandes des ERs ont été entendues.